

SESSION DU 28 MARS 2007

L'an deux mille sept, le vingt huit du mois de Mars, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le vingt deux Mars sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : MM R. BERTHIER, J.P. MICHAUD, M. NIVON, M. ROCHET, G. GALLON, Ph. GOYET, M. BROSSARD, D. GONCALVES, C. NABEL, C. RIOU, M. MUSTI, M. RAGE

Secrétaire de la séance : M. ROCHET

Absents excusés : I. SAUGEY-HUGOU, M. RAPHET

Absents : S. PARAS, JM BOUILLARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 Février 2007

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du 9 Février 2007. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

(J.P. MICHAUD) Adopté à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2006, dressé par Monsieur Raymond BERTHIER, Maire, présenté par Monsieur Jean-Paul MICHAUD, adjoint, se résume ainsi :

Recettes de fonctionnement : 2 248 181,04 €

Dépenses de fonctionnement : 1 159 173,99 €

Recettes d'investissement : 615 716,00 €

Reste à réaliser : 1 962 000 €

Dépenses d'investissement : 617 668,45 €

Reste à réaliser : 2 869 000 €

BUDGET PRIMITIF 2007

(R. BERTHIER) Le budget primitif présenté par Monsieur BERTHIER Raymond, Maire, est adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement : 2 488 318 €

Section d'investissement : 4 020 247 €

La taxe professionnelle unique versée par la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné se monte à 1 150 000 €

Monsieur le Maire rappelle que trois devis doivent être présentés lorsqu'une commande dépasse 4750 €

... / ...

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(R. BERTHIER) Les règles d'attribution des subventions aux associations ont changé.

Le Conseil Municipal décide de définir le montant alloué en prenant en compte les critères suivants :

Le nombre d'enfants à charge au sein des associations sportives.

Pour les associations qui n'ont pas d'enfant à charge, la subvention servira à couvrir les frais administratifs. Chaque association devra fournir un bilan financier afin d'obtenir le versement de sa subvention. Un courrier sera adressé à chaque association.

PARKING DE L'EGLISE

(R. BERTHIER) Vu les travaux d'aménagement du parking de l'église prévus au budget primitif 2007 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 21 Mars 2007 ;

Les travaux d'aménagement du parking de l'Eglise ont été attribués à l'entreprise GACHET de Beaurepaire pour un montant de 108 440,36 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise GACHET pour la réalisation des travaux d'aménagement du parking de l'église pour un montant de 108 440,36 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

. Décide de retenir l'entreprise GACHET de Beaurepaire pour la réalisation des travaux du parking de l'église.

. Accepte l'offre de l'entreprise GACHET se montant à 108 440,36 €

. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux du parking de l'église.

PLAN LOCAL D'URBANISME

(R. BERTHIER) Le dossier du PLU, arrêté au 9 février 2007, est transmis en Sous-Préfecture de Vienne pour avis.

PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASE

(R. BERTHIER) L'arrêté du permis de construire a été signé le 14 février 2007. Le délai de recours des tiers est de deux mois. La procédure d'appel d'offres va être lancée dans les jours qui suivent.

Un bilan sera fait sur les différentes étapes et passages obligatoires à la constitution du dossier.

ST-JUST INFOS

(R. BERTHIER) Saint-Just infos du printemps 2007 aura pour thème le budget primitif.

EMBAUCHE DE Michaël FOUREL

(R. BERTHIER) Monsieur BERTHIER fait savoir que Michaël FOUREL, au service des associations et de la bibliothèque, sera embauché, à raison de 17 heures par semaine à l'issue de son contrat venant à terme fin avril 2007 en sachant que son temps de travail peut être modifié.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, donne obligation d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

REPAS DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

(R. BERTHIER) Le repas offert aux personnes âgées de plus de 65 ans aura lieu le dimanche 15 avril.

DON POUR LOCATION DE LOGEMENT

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement pour enseignant a été mis gracieusement à la disposition de Mr et Mme LABOURIER Jean-Pierre, le temps de la réalisation des travaux d'adaptation pour handicapé de leur logement. En remerciement, Mr et Mme LABOURIER ont fait un don de 80 € pour le centre de loisirs.

Mme BUCHWALTER bénéficiera de ce logement, inoccupé à ce jour, le temps des travaux de rénovation de sa maison.

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

(R. BERTHIER) Le Centre de Gestion de l'Isère a mis en place un contrat d'assurance groupe pour assurer la couverture des risques statutaires du personnel. Le contrat prenant fin au 31 décembre 2007, une nouvelle consultation va être lancée en 2007 pour un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2008 d'une durée de quatre ans. Les collectivités de moins de 30 agents peuvent participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour un contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires du personnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion en vue d'établir un contrat d'assurance groupe pour assurer la couverture des risques statutaires du personnel.

ACHAT DE MATÉRIEL COMITE DES FÊTES

Le Comité des Fêtes sollicite le Conseil Municipal pour le renouvellement de certains matériels tels que tables et chaises. Cette demande sera examinée ultérieurement. Monsieur le Maire est chargé de cette affaire.

LOCATION DU GYMNASE

Monsieur BERTHIER, Maire, a reçu le président de l'Association « Les Amateurs de St-Just ». Il s'est expliqué sur l'occupation du gymnase à titre privé.

CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET EDF

(R. BERTHIER) La commune, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZC, n° 188, au lieu dit « Le Chanoz » met à la disposition d'EDF, à titre de servitude conventionnelle, une partie de terrain d'une superficie de 5 m² pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique. Une convention de mise à disposition du terrain doit être établie entre la commune et EDF.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Raymond BERTHIER, Maire, à signer la convention de mise à disposition, à titre de servitude conventionnelle, le terrain sis sur la commune de St-Just-Chaleyssin, d'une superficie de 5 m² cadastrée section ZC, lieu dit « Le Chanoz » sous partie du n° 188 pour l'installation d'un poste de transformation du courant électrique.

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE, DE CAPTURE ET D'ENLEVEMENT DES ANIMAUX – ANNEE 2007 AVEC LA SPA DE LYON ET DU SUD-EST

(R. BERTHIER) Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de reconduire la convention passée avec la Société Protectrice des Animaux de LYON & du Sud-Est comprenant la capture, enlèvement et prise en charge par la SPA de tous les animaux errants, ayant mordu ou griffé, de maître inconnu ou défaillant, à mettre sous surveillance vétérinaire (risque de rage) : coût 0.22 € par an et par habitant. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

TOUR DE TABLE

M. ROCHET

Travaux de bâtiments : Un bilan des bâtiments a été élaboré par Bernard COUDERT pour les travaux réalisés en 2006. Il est à la disposition des Conseillers Municipaux en mairie.

M. MUSTI

Cantine scolaire : Une étude a été faite sur la cantine par des représentants de parents d'élèves et la commission scolaire. Le compte rendu de cette étude ne reflète aucune mauvaise gestion. Il a été remis aux représentants de parents d'élèves et à la commission scolaire. Le sujet a été abordé en réunion du Conseil d'Ecole.

Centre de loisirs : Il se déroulera pendant les vacances de Pâques du 2 au 6 avril 2007.

M. RAGE

Fleurissement : Monsieur RAGE demande quels sont les travaux retenus pour le fleurissement du village. Monsieur le Maire demande de voir avec Christiane DUPUY ce qui a été retenu dans le détail au budget sachant qu'au delà de 4 750 € il faut présenter plusieurs devis.

... / ...

PH. GOYET

Commerçants : une réunion a eu lieu entre commerçants pour échanger des idées de panneaux. Monsieur MICHAUD précise qu'un totem sera installé au croisement en bas du village.

Syndicat des quatre vallées : rien à signaler pour l'instant. Monsieur BERTHIER rappelle qu'il maintient son souhait de quitter le Syndicat des Quatre Vallées

Remembrement : les cotisations ne changent pas. Aucune programmation de gros travaux. Monsieur GOYET souligne qu'un poteau gêne le passage des engins agricoles dans un virage sur le chemin du Piétat.

G. GALLON

Syndicat de la piscine : il cherche des jeunes pour les travaux d'été. Trois semaines en Juillet et trois semaines en Août.

Téléalarme : Une réunion d'information a eu lieu le 24 avril dernier. Les appels des téléalarmes sont retransmis sur la commune de FONTAINE. La participation des utilisateurs est tombée à 11€ Il manque de délégués dans certaines communes pour la vérification des appareils en raison d'une forte demande de téléalarmes.

Les Pervenches : La résidence « Les Pervenches » a reçu l'agrément des services vétérinaires pour la cuisine centrale.

JP. MICHAUD

Alarme au local technique : l'alarme du local technique a sonné une nuit. Mrs MICHAUD et GROLEAZ se sont rendus sur les lieux. Aucune effraction n'a été détectée. Il faut savoir que les gendarmes se déplacent que s'il y a effraction.

R. BERTHIER

Cérémonie de citoyenneté : Conformément au Code Electoral, une cérémonie de citoyenneté est organisée en l'honneur des jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} Mars 2006. Cette cérémonie aura lieu le samedi 7 avril 2007, à 9 H 30, en mairie. Conformément au souhait du Président de la République, Monsieur Raymond BERTHIER, Maire, remettra ce jour la carte électorale à 31 jeunes avec le livret du citoyen récapitulant les principaux droits et devoirs civiques.

Tour de France des voitures Panhard : Un tour de France des voitures Panhard est organisé par le Club Panhard & Levassor. Une halte aura lieu sur notre commune le 24 Mai prochain. Il faut noter que la première voiture Panhard est sortie en 1891 en série. Sa fabrication a été arrêtée depuis 40 ans.

Le tour de France des voitures Panhard aura lieu par étape sur 9 régions. Monsieur CHAUVIN Maurice, domicilié sur notre commune, est responsable de l'organisation en Région Rhône-Alpes. Le départ aura lieu à Contrexéville le 10 mai.

34 voitures stationneront à St-Just-chaleyssin le 24 Mai. Arrivée à 11H30 au parc Moudru. A cette occasion la rue du bicentenaire sera fermée à la circulation, de 10 H à 15 H, sauf pour les services de secours. Les propriétaires riverains seront informés par courrier. Un repas sera servi à 53 personnes à l'espace Michel FOUREL. L'apéritif sera offert par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée.

Ont signé les membres présents.